

L'an Mil huit cent trente six, le dix huit à huit heures du matin,  
Vous maire de la Commune de Combiers Canton de Lavallet Département de  
la Charente ayant réuni notre conseil municipal pour la session ordinaire du  
Mois d'août conformément à la loi du 31 mai 1834. et de la circulaire de  
M<sup>r</sup>. Le Préfet en date du vingt six juillet dernier. Le dit conseil municipal étant



Cent cinquante et un franc quatre vingt deux centimes, montant de  
 deux centimes additionnels, au principal des contributions foncière,  
 personnelle et mobilière, portes et fenêtres et Patentes. 233 <sup>fr</sup> <sup>92</sup> <sup>ct</sup>  
 C. . . . . 1518.92 <sup>fr</sup>

En conséquence le Département et l'état auront à fournir  
 pour compléter les dépenses ordinaires et obligatoires de l'instruction  
 primaire une subvention de cent huit francs huit centimes. 108.08 <sup>fr</sup>  
 Total égal . . . . . 260.00 <sup>fr</sup>

Fait à la mairie de Comblès les jours, mois et an que dessus, et  
 ont les membres du conseil municipal présents, Signés

Emilien Laroche  
 P. Pigeange  
 maire  
 P. Paillet  
 Champion  
 Grandjean